

4ME PRO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 240 allée de Strasbourg
ZI de la blanche Maison
59270 BAILLEUL

R.C.S. DUNKERQUE 803.111.806

PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE** **DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Le VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à 11 heures, au siège social,

La société SKYDIS, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège social est sis 17, avenue du Maréchal Foch à MARCQ EN BAROEUL (59700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 929.696.201, représentée par Monsieur Yohann TIERS, Directeur Général,

Associée unique, propriétaire de la totalité des 1.000 actions composant le capital de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de compléter le procès-verbal du 29 juin 2021 en précisant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, Emmanuel SIX, et celui du Commissaire aux comptes suppléant, F&C AUDIT, ont tous les deux pris fin en date du 29 juin 2021.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la société SKYDIS
Monsieur Yohann TIERS

